



Installation et Entreprise

Transmission des exploitations : anticiper pour maintenir l'outil de travail

La cinquième journée transmission et reprise d'exploitation agricole organisée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne s'est déroulée le 28 novembre dernier au centre socioculturel de Carbonne.



© Photo CDA31

Avec plus de 70 agriculteurs présents, ce rendez-vous qui est maintenant annuel confirme une fois de plus le besoin d'échanges et d'information sur la transmission des exploitations. Un enjeu important sur le département pour le renouvellement des générations.

Une journée pour réfléchir

Yvon PARAYRE, Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, lança cette journée en exposant les enjeux de la transmission pour dynamiser les installations sur le département. Véronique FOULQUIER exposa quand à elle, le dispositif que la MSA propose aux agriculteurs qui souhaitent transmettre leur exploitation. La matinée de cette journée animée par Mathieu CESSSES, responsable installation à la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, était consacrée aux témoignages et aux dispositifs existants que la Chambre d'agriculture propose pour faciliter la transmission d'exploitation.

« J'ai contacté le conseiller installation - transmission de la Chambre d'agriculture pour faire un audit de mon exploitation » témoigne Yves SALLES, agriculteur à St Marcet et membre de la Chambre d'agriculture. « Même si je n'envisage pas de transmettre mon exploitation pour le moment, je dispose d'un document complet qui me permet d'avoir une vision globale de mon exploitation ».

Après un repas convivial à base de produits locaux offert par les partenaires de cette journée, les agriculteurs ont assisté à des conférences sur l'accès à la retraite, les différentes modalités de transmission du foncier, la fiscalité et la transmission du patrimoine. Entre chaque conférence, les participants pouvaient se rendre sur les différents ateliers proposés par les partenaires pour exposer leur situation.

Organiser sa transmission au plus tôt

« Un agriculteur qui a passé sa vie à façonner son exploitation n'a pas forcément envie de la découper en plusieurs morceaux au moment de la transmission, il peut avoir envie de la transmettre dans son intégralité pour qu'elle continue à exister » résume Mathieu CESSSES. « Il faut pour cela trouver un compromis entre la valeur de l'exploitation et sa « repreneabilité » par un jeune ».



© Photo CDA31



© Photo CDA31

Agenda

SISQA devient REGAL
(les Rencontres Gustatives
Agricoles et Ludiques).

Du jeudi 14 au dimanche 17
décembre 2017 au Parc des
Expositions de Toulouse.

Ce salon est le plus grand marché
de produits régionaux de qualité.

Vous pourrez déguster les
produits de qualité de notre
grande région Occitanie,
découvrir la ferme avec ces
nombreux animaux et participer à
des animations aussi bien pour les
petits que pour les grands.



Le Drive fermier toulousain
sera présent au salon REGAL.

Une dizaine de producteurs
adhérents seront présents tout
au long de ces 4 jours afin de
vous présenter le drive fermier
toulousain, vous expliquer son
fonctionnement et vous parler de
leur métier.

Des animations sont prévues
avec des dégustations.

Rappel : les commandes se font
jusqu'au mardi 24h sur le site :
www.drivefermiertoulousain.fr
et les retraits le vendredi
après-midi.

Plus d'informations :
drivefermiertoulousain.fr
Tél : 05 61 10 44 44



INFO +

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne a mis en place pour cela plusieurs dispositifs destinés à éclairer les cédants et les repreneurs :

- Le Répertoire Départ Installation (RDI) consultable sur le site de la Chambre d'agriculture : www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr, et dans les pages du Trait d'Union Paysan. Il recense les exploitants disponibles et les repreneurs potentiels.
- Une formation transmission (les 1^{er}, 6 et 8 février 2018) qui propose aux agriculteurs approchant de la retraite de faire un point précis sur la transmission de leur exploitation.
- Un audit réalisé par la Chambre d'agriculture, financé à 80% par l'Etat. Il permet de réaliser une étude complète de l'exploitation (technique, économique, financière, environnementale, sociale...) afin de déterminer les atouts et les contraintes et les conditions de transmission.
- Une journée spécifique de mise en relation entre les cédants et les repreneurs en février 2018.

INFO :

Les locaux de la
Chambre d'agriculture
de la Haute-Garonne
seront fermés au
public à compter du
mardi 26 décembre
2017 et réouvriront le
mardi 02 janvier 2018.

L'agenda des formations

S'exprimer en public

12 décembre 2017 à St-Gaudens
Vous êtes amenés à exposer, à défendre des positions ou des dossiers devant diverses assemblées. L'efficacité de votre message sera renforcée par l'adoption de méthodes et d'outils de communication.

B. CAMPOS : 06 07 35 86 30
b.campos@haute-garonne.chambagri.fr

Réaliser son Document Unique Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) - Version papier 5 et 12 décembre 2017 à Muret
Cette formation vous permettra de réaliser votre Document Unique.

V. MONTANO : 06 89 16 29 47
valerie.montano@haute-garonne.chambagri.fr

Optimiser la vente de ses cultures

04 décembre 2017 et 06 mars 2018 à Nailloux

Dans un contexte économique fluctuant, cette formation vous permettra de connaître votre coût de production, donnée indispensable pour définir le prix à partir duquel vous pouvez vendre vos cultures. La méthode proposée vous permettra alors d'y voir plus de clair lors de l'acte de vente.

T. HOPKINS : 06 45 34 10 50
tara.hopkins@haute-garonne.chambagri.fr

Premiers pas pour conduire un petit rucher sur mon exploitation

25 et 26 janvier 2018 à Toulouse
Cette formation vous permettra d'acquérir les bases de l'apiculture, de découvrir en pratique la conduite d'un petit rucher, de valoriser ses premières productions et d'adopter des pratiques agricoles respectueuses des pollinisateurs.

F. REULET : 06 83 11 76 36
frederique.reulet@haute-garonne.chambagri.fr

Pôle administration générale - Formation :

Thierry ASTRUC et
Bénédicte DE SAINT-BERNIN
Tél : 05 61 82 13 28
Conditions générales de vente sur simple demande.

INFO +

Retrouvez le catalogue formations 2017-2018 sur notre site internet

Elevage : Bovins lait

Qualité du lait : mieux comprendre les mammites

Les mammites constituent la pathologie n°1 des élevages laitiers et touchent plus de 40 % des vaches en production. Les impacts sont multiples : stress et travail pour l'éleveur, réformes subies, perte économique importante...

Mammites et cellules, même combat !

La mammité est une infection de la mamelle par des bactéries qui pénètrent par le sphincter du trayon. Cette infection déclenche une réaction inflammatoire associée à un afflux de globules blancs (ou leucocytes) dans la mamelle, ce qui augmente le nombre de cellules somatiques dans le lait. C'est une réaction naturelle de défense contre l'agression par les bactéries. Les trois principales bactéries en cause sont *Staphylococcus aureus*, *Streptococcus uberis* et *Escherichia coli*.

Ces infections peuvent prendre 3 formes, on distingue deux types de mammites :

• Les mammites cliniques (les bactéries gagnent)

L'infection se caractérise par l'apparition de signes visibles au niveau du quartier, de la mamelle ou même de l'animal. On peut observer une modification de l'aspect du lait (présence de caillots, de grumeaux...), un ou des quartier(s) gonflé(s), chaud(s), dur(s) ou douloureux et, dans les cas les plus sévères, une atteinte de l'état général de l'animal.

• Les mammites subcliniques (match nul)

La vache « lutte » contre l'infection en produisant des leucocytes dans la mamelle. Il n'y a pas de signe visible chez l'animal. Seul le comptage cellulaire individuel de chaque vache ou le CMT (California Mastitis Test) permet d'identifier la présence de cette infection.

• Guérison spontanée (les cellules gagnent)

La vache réussit à endiguer « l'invasion des bactéries » en produisant des leucocytes dans la mamelle il n'y a pas forcément de signe visible chez l'animal. Le comptage cellulaire individuel augmente fortement et redevient normal très rapidement. Seul le comptage individuel à ce moment précis permet d'identifier ce type d'infection.

Les mammites, des maladies multi-factorielles

De multiples facteurs peuvent entraîner l'apparition de mammites dans les élevages (on parle de maladies multi-factorielles). C'est pourquoi il est parfois difficile d'en identifier les causes.

Deux types de réservoir pour les bactéries

Les bactéries responsables des infections mammaires pénètrent obligatoirement par le sphincter du trayon.

• Entre les traites

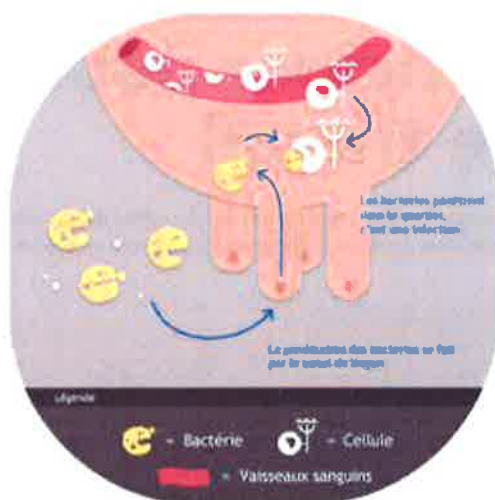
Les bactéries proviennent du « réservoir environnement ». La prévention concerne alors principalement le logement des vaches laitières (litière, ambiance du bâtiment, densité des vaches, ...).

• Au moment de la traite

Les bactéries proviennent du « réservoir mammaire ». La prévention concerne alors la traite (nettoyage du matériel de traite, pratiques de traite, nettoyage et désinfection, ...).

Comment limiter les infections dans un troupeau ?

Les bactéries sont naturellement présentes dans l'environnement et y comptent dans l'élevage.



En cas d'infection, 3 issues



Les actions préventives, c'est-à-dire les bonnes pratiques d'élevage, (traite, paillage, aération...). Elles permettent d'éviter la contamination des trayons mais aussi les contaminations entre les vaches.

Le traite est une étape clé pour maîtriser les mammites. Le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de traite est indispensable pour éviter que des bactéries présentes sur les trayons ne pénètrent dans les quartiers et conduisent à des infections.

L'alimentation comme pour beaucoup de maladies multifactorielles, la question de l'alimentation est posée par les éleveurs et les intervenants en élevage. Des études montrent le rôle de l'alimentation pour le bon fonctionnement du système immunitaire de la vache laitière.

Le bâtiment, l'environnement des vaches laitières (bâtiment, litière) est un facteur de risque d'apparition des infections mammaires dans le troupeau. De bonnes conditions de logement sont indispensables pour des vaches en bonne santé et un lait de qualité... et donc pour limiter les mammites et les celluloses.

Les actions curatives (traitement, réformes...) sont nécessaires pour éliminer les infections.

Une mammitte : ça coûte cher !

La baisse de production laitière due à une mammitte clinique est en moyenne de 5 % sur une lactation, soit 400 litres de lait pour une lactation de 8 000 litres. Les variations peuvent s'expliquer par :

- Le type de bactéries
- Le stade de lactation au moment de l'apparition de la mammitte
- L'état général de l'animal

Après une infection, un certain nombre de vaches ne retrouvent pas leur niveau de lait initial. Ces baisses de lait sont souvent plus importantes chez les multipares que chez les primipares. Mais aussi plus le stade de lactation avance, plus la perte de production est importante.

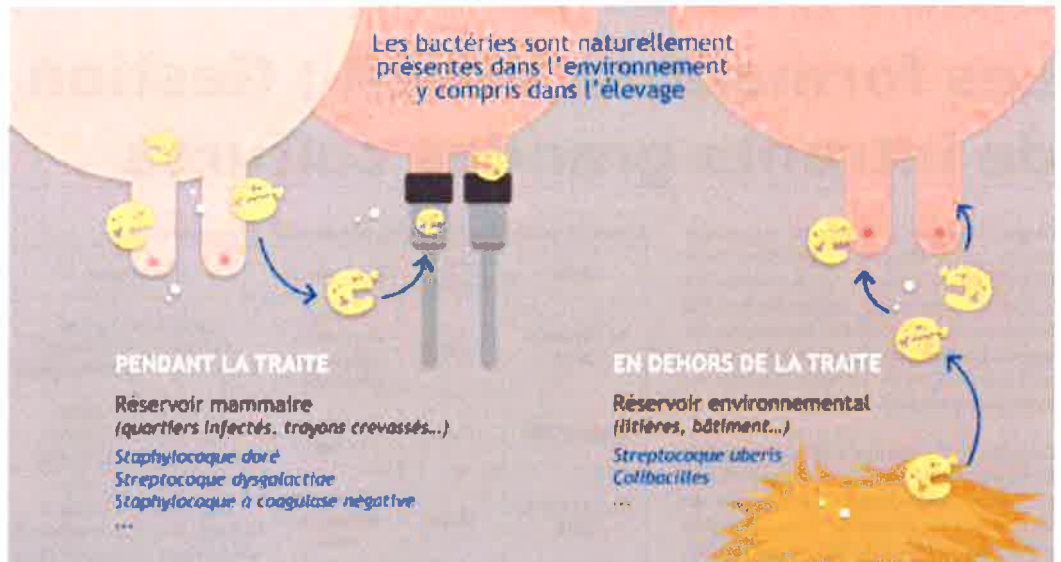
Au niveau de la composition et de la qualité du lait, on note une augmentation de la teneur en bactéries qui induit par réponse immunitaire une hausse du taux cellulaire et un risque plus élevé de présence de résidus antibiotiques. On relève par ailleurs une modification de la matière grasse et de la matière protéique qui engendre des problèmes au niveau de la transformation fromagère.

Globalement, les mammites cliniques réduisent la carrière d'une vache laitière. Les enjeux sont multiples pour un éleveur : la qualité du lait, la gestion des réformes et du renouvellement mais aussi le stress, le travail et les pertes économiques.

Les pertes économiques sont différentes selon les sources de données. Si l'on s'intéresse aux données issues de l'Institut de l'élevage, l'impact économique d'une mammitte clinique est estimé à 250 €/VL/an. Ce coût se décompose de la façon suivante :

- 120 € de coût direct : baisse de production (70%), réformes subites (13%), lait écarté (11%) et frais vétérinaires (5%)
- 130 € de coût indirect : pénalités sur la paie de lait (dépassement de la norme cellules) et les pertes de temps lors de la traite sont estimées à 4h par mammitte jusqu'à sa guérison.

Les pénalités et les traitements pour guérir les infections mammaires coûtent cher, mais c'est



surtout la baisse du volume de lait vendu qui pèse le plus lourd dans le budget des éleveurs. En effet, deux tiers des coûts directs d'une mammitte sont liés aux pertes de lait.

Le mode de calcul peut être le suivant : pertes de lait = moins 2% de production / 100 000 cl/ml en plus au-delà de 200 000 cellules / ml.

Exemple un élevage à 500 000 cellules de moyenne sur les comptages individuels soit 300 000 leucocytes au dessus de 200 000 on peut estimer une baisse de production de 6%. Sur une livraison annuelle de 450 000 litres cela représente 27 000L de lait qui n'ont pas été produits et vendus.

Pour faire simple on peut dire que souvent l'impact du manque à gagner qualité du lait est voisin de 3 fois les pénalités.

Source d'informations : les-mammites-j-anticipe.com

Equipe lait - Pôle Elevage - Tél : 05 61 94 70 42

Végétal et Environnement : maraîchage Bilan des essais variétaux 2017 conduits par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et l'ADDH*

Le choix variétal est l'un des leviers les plus utilisés pour réduire le recours aux produits phyto-sanitaires. Il fait donc partie des axes de travail du groupe.

En 2017, quatre espèces devaient être travaillées :

- salades type laitue : poursuite des essais des années précédentes avec introduction des icebergs et des sucrines ;
- chicorées scarole / frisée : pas d'essai « classique » mais des variétés sélectionnées en 2015 et 2016 en culture chez les producteurs ;
- potimarrons : poursuite des tests 2016 de nouvelles variétés chez les producteurs ;
- choux fleurs de couleur : test de variétés chez les producteurs.

Faute de temps, il n'a pas été possible de travailler cette année sur les potimarrons et les choux-fleurs.

Chicorées scarole / frisée

En scarole, à côté de la référence de plein été Kalinka, deux variétés avaient été retenues en 2015 et 2016 : Cantones, et Confiance, variété compacte. Confiance n'a pas pu être testée. Cantones a été mise en culture mais n'a pas reproduit les résultats des années précédentes du fait du climat particulier de juin. En frisée, Ophély est la référence de l'été chez nous. Pandie avait été retenue au cours des précédents essais pour son port érigé. Elle a été mise en culture en 2017 mais, comme Cantones, a déçu dans les conditions particulières de cette fin de printemps / début d'été.

La production de chicorées reste toujours difficile l'été dans notre région avec ses changements brusques de températures et ses pics de chaleur.

Un nouveau point va être fait avec les producteurs et les semenciers pour 2018.

Laitues

Les critères recherchés sont la résistance au mildiou, l'intérêt commercial (volume, couleur, poids ...), le port, le diamètre du tronc, etc.

Attention, les variétés retenues ne sont pas toujours exemptes de mildiou observé lors des essais ou par la suite : rapprochez-vous de votre technicien.



© Photo CDA31

Si vous souhaitez des informations, contactez Valérie GINOUX, conseillère maraîchage et horticulture, pôle Végétal et Environnement de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :

Tél : 05 61 47 55 96

* ADDH: Association Départementale pour le Développement de l'Horticulture

Nouveau site internet :

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne s'est doté d'un nouveau site internet.

Venez découvrir nos services, nos actualités et bien plus encore sur ce site Internet simple dans sa navigation : plus moderne, plus vivant...

www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr



Végétal et Environnement

Les formations VIVEA : Gestion de intrants grandes cultures

Chaque année, le pôle végétal et environnement de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne organise des formations sur la gestion des intrants en grandes cultures. Ces formations ont pour objectifs de permettre aux agriculteurs céréaliers de définir les stratégies pour leur choix sur les intrants et d'intégrer des techniques innovantes.

Le vendredi 1^{er} décembre a eu lieu la première formation sur la commune de Garac avec une 15^{ème} d'agriculteurs présents. Les échanges sur les actualités réglementaires (zone vulnérable, cours d'eau et phytosanitaires) et sur les stratégies désherbage/fongicide des céréales avec l'intervention de la société Syngenta ont été constructifs et appréciés de tous.



© : Photo : CD\185 - Formation en salle

D'autres formations sont aux programmes voici notre agenda :

Dates	Lieux de formation	Thématiques	Intervenants
14 Décembre 2017	Rieumes	Gestion des intrants (phytos et pulvérisation)	Conseillers Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et la société Syngenta
9 Janvier 2018	Garac	Gestion des intrants	Conseillers Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et la société Yara
10 et 11 Janvier 2018	Muret	Gestion des intrants en maïs	Conseillers Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, la société Monsanto, la société Equo et la société Bayer
12 Janvier 2018	Lanta	Gestion des intrants	Conseillers Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, la société Trimble et la société Koch fertiliser

Ces formations sont ouvertes gratuitement aux ressortissants VIVEA et coûtent de 160 € à 490 € pour les non ressortissants VIVEA.

Si vous souhaitez participer à une de ces formations merci d'informer le pôle végétal et environnement.

Pôle végétal et Environnement - Tél : 05 61 10 43 03

La Chronique juridique Le registre des actifs agricoles

Prévu par la loi du 30 décembre 1988, il a fallu attendre la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 et le décret du 9/05/2017 pour mettre en place le registre des actifs agricoles.

Il sera effectif au 1^{er} juillet 2018 et recensera tous les exploitants agricoles en activité qu'ils exploitent à titre principal ou secondaire.

Les exploitants concernés

Seront inscrits au Registre Agricole (RA) :

- les personnes exerçant une activité prévue à l'article L311-1 CRPM à l'exclusion des cultures marines et forestières et
- qui sont redevables de l'ATEXA ou qui relèvent des 8^o et 9^o de l'article L722-20 et détiennent directement ou indirectement la majorité du capital social de la société.

Ces critères font abstraction du statut social et du mode d'exercice de l'activité (individuel ou société). Sont donc concernés tous les agriculteurs qui mettent en valeur une exploitation supérieure aux seuils d'assujettissement requis et exerçant leur activité à titre exclusif, principal ou secondaire.

Il s'agit :

- des agriculteurs sous statut de salariés agricoles sans lien de subordination au sein de la société qui les emploie : dirigeants de SA ou de SAS ou gérants de SARL ne possédant pas plus de la moitié du capital social avec les membres de leur famille (conjoint, partenaire lié par un PACS, enfants mineurs non émancipés)
- des exploitants exerçant à titre principal, exclusif ou secondaire : exploitants pluriactifs
- des jeunes bénéficiant du dispositif d'installation progressive sous réserve

d'atteindre l'activité minimale d'assujettissement et d'être affiliés au régime de protection sociale des personnes non-salariées des professions agricoles

- des exploitants bénéficiant d'un avantage retraite auprès d'un autre régime ainsi que les cotisants solidaires dont l'activité est comprise entre 2/5^e et 1/2 AMA (ou entre 150 et 1 200 heures)
- et, sous condition de maîtriser l'outil de production et de détenir, directement ou indirectement, la majorité du capital social de la société qui les emploie, les dirigeants de SA et de SAS ou gérants de SARL majoritaires affiliés en qualité de non-salariés.

Sont exclus : les retraités, les sociétés ou associations en tant que personnes morales, les ouvriers agricoles et les entreprises de travaux agricoles.

L'organisation du registre

Il est constitué d'un fichier alphabétique des agriculteurs remplissant les critères. L'article D 311-2 liste les mentions qui doivent y figurer, comme par exemple le numéro SIREN ou SIRET, les noms d'usage et de naissance, les prénoms, la date et le lieu de naissance, l'origine de l'exploitation (création, modification, reprise totale ou partielle d'une ou plusieurs exploitations), l'activité principale de l'entreprise ou la date de début d'activité... Il y aura la mention d'office des décisions

rendues en matière de sauvegarde, de redressement et de liquidation judiciaire.

Concernant les modalités d'inscriptions, aucune démarche n'est à effectuer, sauf si une demande de rectification est faite auprès de l'APCA.

L'inscription se fait de manière automatique. Il en est de même pour la radiation qui est notifiée par LRAR, ou par voie électronique (si la signature et la transmission sont sécurisées), les données à caractère personnel figurant sur le registre sont alors effacées.

La tenue du RA se fait par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) qui administre la base de données, alimentée par la MSA et les Centres de Formalités des Entreprises (CFE).

La délivrance d'actes et formalités

L'APCA ou le CFE délivrent gratuitement les copies, certificats et extraits de toute nature demandés par les autorités judiciaires ou le ministre de la justice.

Si la demande est faite par un tiers, le paiement d'une redevance aura lieu dans la limite d'un montant qui sera fixée par l'APCA.

Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous n'avez pas de repreneur et que vous en cherchez un pour lui transmettre votre exploitation (outil de travail) ou si vous recherchez un associé, le Répertoire Départ Installation peut vous aider.

Si vous êtes intéressés par la démarche, vous pouvez contacter le Pôle Installation et Entreprise de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne au 05 61 10 42 81 ou consulter le site Internet : www.repertoireinstallation.com

Offres d'exploitation

► 31-16-02 Coteaux de Gascogne Exploitation en grandes cultures recherche un(e) futur(e) associé(e) pour développement.

SAU : 174 ha dont 27 en propriété. Parcelaire assez regroupé (2 blocs de 50 et 100 ha) et un troisième dans les Hautes-Pyrénées de 18 ha. Céréales sur 60 ha, prairies et jachères sur le reste.

Hangar à matériel et stockage des céréales sur les deux sites de Haute-Garonne (années 90)

Matériel ancien en bon état : tracteurs, moissonneuse, matériel tracté
Chiffre d'affaires : 80.000 € environ.
1 UTH.

Environnement : école primaire à 3 km, commerce alimentaire à 7 km, collège et chef-lieu de canton à 12 km.

Pas d'habitation disponible sur l'exploitation Période d'essai souhaitée.

Profil : personne motivée pour association dans l'optique d'un développement.

► 31-16-04 Plaine de rivière

Vente de terres nues.

Actuellement en céréales. Pourrait convenir à du maraîchage ou d'autres productions nécessitant peu de foncier.

8,40 ha regroupés, plats, irrigables, pouvant être scindés en deux lots à peu près identiques.

Prix à fixer.

Environnement : commerce alimentaire et école primaire à 1 km, collège et chef-lieu de canton à 5 km.

Pas de possibilité de CEFI.

Candidat en recherche

► 31-17-06 44 ans, CCTAR

Recherche, pour une réinstallation, environ 100 ha terres ainsi que des bâtiments d'exploitation en location ou à l'achat et éventuellement une maison d'habitation en location en Haute-Garonne.

Recherche à s'associer en polyculture élevage. Expérience en bovins lait, caprin, bovins viande ou polyculture.

